



Acte de mariage et régularisation

Par **hmid**, le **11/01/2012** à **15:32**

Bonjour,

je suis étudiant algérien, CDI a temps partiel.(titre de séjour étudiant)

ma future femme est une résidente permanente agée de 22ans sans travail rentrée en France à l'age de 9ans.

elle a déposer une demande de nationalité en septembre 2011.

a ce que le fait de faire un acte de mariage l'empêchera de l'obtenir??!

quelles seront les chance d'obtention ??

j'aurai besoin de plus de conseil et d'éclaircissement sur ce sujet .

a ce que on attendant l'obtention du certificat de son nationalité, je pourai me marier avec elle et de faire un changement de statut d'étudiant pour un regroupement familiale ???

merci